



RALLYE TOURISTIQUE AUTOMOBILE CLASSIC TOUR SUD VENDEE - EDITION 2017 ORGANISE PAR FONTENAY ACTION

FontenayAction

Fontenay Action organise le samedi 13 mai 2017, un rallye touristique automobile baptisé **Classic Tour Sud Vendée (CTSV)**.

• Règlement du rallye

Le parcours du rallye est déterminé en fonction des sites qui ont un intérêt géographique, historique ou culturel. L'objectif est avant tout de faire découvrir le charme du Sud Vendée.

• Conditions d'inscription

- Ce rallye est ouvert à tous, adhérent ou non d'un club. Un équipage est composé de quatre personnes au maximum ;
- Chaque voiture doit être en conformité et habilitée à circuler : Contrôle Technique à jour, cartes grise et verte valides ;
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte ;
- Le droit d'inscription est fixé à 30 € par véhicule avec son chauffeur plus 5 € par personnes supplémentaires (*gratuit pour les moins de 12 ans. L'inscription comprend le café du matin, les repas du midi et du soir : soit par exemple 40 € pour un véhicule, son chauffeur et deux passagers*) ;
- Le nombre maximum d'engagements est limité ;
- L'inscription se fait par le bulletin ci-dessous à remplir et à remettre avec le règlement, ou envoyer par courrier, à la bijouterie J. Moreau, 13 rue G Clemenceau, 85200 Fontenay le comte (règlement à l'ordre de Fontenay Action) ;
- Clôture des inscriptions le 8 mai 2017.

• Déroulement du rallye

Accueil des équipages entre 9h00 et 9h30 place de Verdun, avec café et croissants, pour un départ à 10h00. Il sera remis aux concurrents :

- Un plan du parcours de la journée ainsi qu'un road book ;
- Un document avec les numéros de téléphone des responsables en cas de problème ;
- La plaque au couleur de la journée avec le nécessaire pour la fixer.

Ce n'est pas une course de vitesse. Les équipages sont donc tenus de respecter les règles du code de la route. Le conducteur doit être en conformité avec la loi et le code de la route (permis de conduire, assurances et véhicule en règle).

L'association décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents ou contraventions qui pourraient survenir pendant la durée du rallye.

Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement et l'équipage devra aussitôt en informer les organisateurs par téléphone.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

• Annulation en cas de force majeure

La responsabilité de Fontenay Action ne saurait être encourue si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le rallye devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de problème de météo ou toute autre difficulté mettant en danger la sécurité des participants.

• Publicité

La participation au Rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié(e) et/ou filmé(e) pendant l'épreuve. L'organisateur du CTSV (Fontenay Action) se réserve le droit de publier les photos, vidéos et tout autre support des participants et de leurs véhicules sans que cela ne leur ouvrent de droits particuliers. Ce rallye est soumis aux dispositions de la Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, comportant notamment au profit des participants, le droit d'accès et de rectification pour toutes informations les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice. Pour ce faire, il suffira d'envoyer une demande par écrit à l'adresse de l'association.

• Réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. Par contre, des suggestions seront reçues avec intérêt, pour les éditions suivantes.

• Acceptation du Règlement

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement.

La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement. Toute question d'application ou d'interprétation de ce règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par Fontenay Action, organisateur du CTSV, dans le respect des lois.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RENOYER OU DEPOSER A BIJOUTERIE J. MOREAU, 13 RUE G CLEMENCEAU, 85200 FONTENAY LE COMTE	
Je soussigné(e) Nom :	Véhicule :
Prénom :	Année :
Adresse :	Cylindrée :
.....	Historique / Anecdote :
Code Postal :
Ville :
Tel :
E-mail :	Nbre d'adulte (en plus du chauffeur):
.....	Nbre d'enfant (-12ans) :
<p>Accepte le règlement du CTSV édition 2017 et règle la somme de € à l'ordre de Fontenay Action et m'engage à respecter ce règlement dans le cadre du Classic Tour Sud Vendée, édition 2017</p> <p>Signature / Date :</p>	